



Police

Bruxelles CAPITALE Ixelles

ZP5339

DIRECTION GENERALE
rue du Marché au Charbon 30
1000 Bruxelles
Tél. : 02/279.73.23
Fax : 02/279.79.17

Plan zonal de sécurité Zone de police 5339 - Bruxelles CAPITALE Ixelles

2014-2017

Connaître et protéger



ZP5339

Préface

Ce plan zonal de sécurité est le quatrième depuis 2002 et présente les objectifs stratégiques pour les prochaines années.

Le choix des objectifs stratégiques s'est fait sur base d'un scanning et analyse de données de gestion et des chiffres de la criminalité, d'une consultation des « parties prenantes », des besoins et attentes du citoyen et des priorités du Plan National de Sécurité.

Un séminaire stratégique en présence d'un bon nombre de parties prenantes de la zone de police et une auto-évaluation de son fonctionnement, ont été une source importante d'information pour la rédaction de ce plan zonal de sécurité ainsi que pour le choix des priorités.

Pour rappel, la notion "priorités" se réfère à des phénomènes « graves », en fonction du nombre de faits, de l'impact sur la vie quotidienne ou sur le bien-être des victimes, qui nécessitent une approche intégrale et intégrée.

D'un point de vue méthodologique, le travail par projets sera privilégié pour assurer cette approche intégrale et intégrée. Ce plan décrit donc les objectifs stratégiques, il ne décrit pas précisément la manière dont les choses vont se faire, ceci devant faire l'objet de plans d'action. L'efficacité et l'efficience ne pourront être atteints que si tous les acteurs se sentent concernés dans la réalisation des objectifs. Une bonne collaboration et une concertation quasi continue sont effectivement des facteurs critiques de succès.

Le rôle du conseil zonal de sécurité verra son prolongement dans le suivi des objectifs stratégiques de ce plan.

Table des matières

CHAPITRE 1 : VISION – MISSION – VALEURS

- 1.1. Leçons tirées du plan précédent
- 1.2. Nos parties prenantes et leurs attentes
- 1.3. Mission – Vision – Valeurs

CHAPITRE 2 : SCANNING ET ANALYSE

- 2.1. Leçons tirées du plan précédent
- 2.2. Description socio économique et démographique de la zone
- 2.3. Image de la sécurité et de la qualité de vie
 - 2.3.1. Données objectives
 - 2.3.2. Données subjectives
- 2.4. Attentes et objectifs des autorités et des autres parties prenantes
- 2.5. Organisation du Corps
 - 2.5.1. Capacité en personnel
 - 2.5.2. Organigramme
- 2.6. Image du service et du fonctionnement
 - 2.6.1. Exécution du service à la population
 - 2.6.2. Le fonctionnement interne
- 2.7. Collaboration
 - 2.7.1. Collaboration policière interzonale, supralocale et internationale
 - 2.7.2. Autres protocoles ou accords de collaboration avec partenaires non policiers et tiers
- 2.8. Synthèse de la capacité engagée

CHAPITRE 3 : OBJECTIFS STRATEGIQUES

- 3.1. Les objectifs stratégiques précédents – évaluation et leçons à tirer
- 3.2. Les objectifs stratégiques
 - 3.2.1. Synthèse de l'argumentation
 - 3.2.2. Objectifs stratégiques
 - Sécurité et qualité de vie : les vols
 - Sécurité et qualité de vie : nuisances
 - Sécurité et qualité de vie : roulage
 - Service et fonctionnement : gestion des compétences
 - Service et fonctionnement : information opérationnelle
 - Service et fonctionnement : gestion des moyens
 - Service et fonctionnement : CP 3
 - Service et fonctionnement : développer / affiner l'analyse des risques dynamique dans le cadre de la gestion des événements



Police

Bruxelles CAPITALE Ixelles

ZP5339

CHAPITRE 4. POLITIQUE DE COMMUNICATION.....

4.1. Communication externe.....

4.1.1. Leçons à tirer en matière de communication externe de la politique policière.....

4.1.2. Intentions en ce qui concerne la communication externe de la politique policière.....

4.2. Communication interne.....

4.2.1. Leçons à tirer en matière de communication interne de la politique policière.....

4.2.2. Intentions en ce qui concerne la communication interne de la politique policière.....

CHAPITRE 5. APPROBATION DU PLAN.....

5.1. Améliorer et innover.....

5.2. Approbation.....

CHAPITRE 6. PLANS D'ACTION ET PROJETS.....

LISTE DE DISTRIBUTION.....

ANNEXES.....



ZP5339

CHAPITRE I : VISION – MISSION – VALEURS

Le premier chapitre porte sur la mission, la vision et les valeurs.

Bien que la mission de la police locale soit légalement définie dans la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, rien n'empêche d'y ajouter notre propre note.

La vision, ou la réponse à la question "que voulons-nous être" est, en principe, une image ambitieuse du futur.

1.1. Leçons tirées du plan précédent

Le texte "vision – mission - valeurs" de la zone de police Bruxelles CAPITALE Ixelles fut révisé dans la période 2011-2012.

Nous avons effectivement constaté, lors d'une autoévaluation basée sur le modèle du "Common Assessment Framework" effectué dans la zone début 2011, que le "Mission Statement" **était peu connu** des collaborateurs de la zone, et ce malgré sa publication sur l'Intranet et dans le plan zonal de sécurité.

La révision du texte "vision – mission - valeurs" de la zone, la création d'un support pour cette vision revue et le planning d'une bonne politique de communication sur la vision de la zone furent dès lors choisis comme actions d'amélioration issues de l'autoévaluation.

1.2. Nos parties prenantes et leurs attentes

Le texte "vision – mission - valeurs" de notre zone a été rédigé en différentes étapes et en collaboration avec diverses parties prenantes.

Les autorités administratives et judiciaires, les représentants des fonctionnaires de prévention de la ville de Bruxelles et de la commune d'Ixelles, les représentants de la police Fédérale et d'autres partenaires de la zone et, enfin, des collaborateurs du Corps même ont été questionnés sur ce thème lors d'un séminaire stratégique organisé le 15 mars 2011. Le rapport du séminaire du 15 mars 2011 est joint en annexe 1.

Les résultats de l'enquête servirent de base à un groupe de travail chargé d'établir un texte "vision – mission - valeurs" nouveau et soutenu.

Finalement, le texte fut validé tant en interne que par le conseil zonal de sécurité.

Nous décrivons au chapitre 4 comment cette vision a été expliquée et diffusée vers les collaborateurs et les autres parties prenantes.

ZP5339

1.3. Mission – Vision – Valeurs

La zone de police Bruxelles CAPITALE Ixelles se caractérise par un double défi dans sa mission qui est de veiller au respect et de contribuer à la protection des droits et des libertés individuelles, ainsi qu'au développement démocratique de la société (art. 1 sur la loi de la fonction de police).

D'une part elle est responsable de la fonction de police de base dans une grande ville.

D'autre part – et c'est ce qui la rend particulière - elle gère de nombreux services d'ordre liés à sa spécificité et au rôle international et métropolitain de Bruxelles.

Comment la zone relève-t-elle ce double défi ?

Plusieurs lignes de force sont essentielles :

- ✚ La zone applique la philosophie de la fonction de police orientée vers la communauté ;
- ✚ L'information et la gestion de l'information sont des éléments importants dans l'orientation des activités ;
- ✚ En outre, la zone applique les principes de la gestion négociée de l'espace public telle que décrite dans la circulaire ministérielle CP4, dans la gestion des nombreux événements qui ont lieu sur son territoire ;
- ✚ Enfin, la zone veille à une bonne coordination et à une collaboration essentielle, tant en interne, entre les différents services de la zone, qu'en externe avec ses partenaires.

Mission

La mission d'une police locale est de contribuer à la sécurité et à la qualité de vie des citoyens, de gérer les phénomènes et les événements sur son territoire. La zone de police Bruxelles CAPITALE Ixelles assurera ses missions de police de base en tenant compte des objectifs du Plan National de Sécurité et de ses spécificités locales de contexte métropolitain. La zone de police mettra pour ce faire sur la qualité de ses prestations et l'amélioration continue de celles-ci.

Cette performance guidera la réalisation de nos fonctionnalités de base, ce qui pour notre organisation signifie :



un accueil de qualité, personnalisé et accessible ;



un travail de quartier orienté vers la (les) communauté(s) et en phase avec la vie du quartier ;

ZP5339



une assistance personnalisée des victimes, où l'écoute et l'orientation demeurent les piliers ;



une recherche locale efficace, orientée vers la résolution de problèmes ;



une gestion qualitative des interventions urgentes et non urgentes ;



une gestion professionnelle du maintien de l'ordre public dans l'esprit de la gestion négociée de l'espace public ;



un souci permanent de l'optimisation de la sécurité routière et de la mobilité, en phase avec les objectifs ambitieux des Etats-Généraux de la sécurité routière.

Vision : "Connaître et protéger"

La finalité de l'action policière est la protection des individus dans la société et l'identification de toute menace externe compromettant la qualité de vie des citoyens.

Notre corps de police contribuera à apporter **une sécurité objective et un sentiment de sécurité**. Ce sont les conditions essentielles à la qualité de vie et au "mieux vivre ensemble". Pour ce faire, l'orientation proactive vers toutes les communautés, l'écoute des attentes légitimes de toutes les parties prenantes permettront de définir et de suivre de manière continue et dynamique nos objectifs de travail ambitieux.

Notre corps de police, par la communication et la négociation constantes avec les parties prenantes, recherchera en permanence un équilibre entre les différentes attentes pour veiller au respect des droits fondamentaux de chacun.

Chacun doit pouvoir s'épanouir sur notre territoire, lieu de vie, de travail et de libre expression, comme le préconise le **concept de "Ville ouverte"** (cf. annexe 2).

Pour atteindre ces objectifs, notre Corps se tournera vers une gestion dynamique des **compétences** et des connaissances. Nous disposons de **collaborateurs** professionnels ayant de nombreux talents, capables de travailler en équipe et qui, dans la réalisation des objectifs personnels et organisationnels, tendent vers l'excellence.



ZP5339

Notre organisation se doit de développer davantage la gestion des compétences, d'améliorer le professionnalisme et l'apprentissage continu.

Une organisation apprenante doit devenir un concept clé par, entre autres :

- L'identification des talents ;
- L'apprentissage continu ;
- La connaissance des phénomènes via une fonction de police guidée par l'information ;
- La connaissance des attentes des parties prenantes grâce à la synergie avec nos partenaires.

Trois concepts clés guideront donc notre organisation : la sécurité sociétale, l'organisation apprenante et la Ville ouverte.

Valeurs

- Empathie et respect d'autrui comme attitude des collaborateurs du Corps ;
- Professionnalisme dans l'orientation vers le client et le souci de la qualité ;
- Loyauté, intégrité et transparence comme fil rouge de nos actions et de notre communication ;
- Prise d'initiative comme moteur de la motivation et de la créativité de tous ;
- Culture "Police intégrée" dans l'exercice de nos tâches et missions.

CHAPITRE 3. OBJECTIFS STRATEGIQUES

3.1. Les objectifs stratégiques précédents – évaluation et leçons à tirer

Le plan zonal de sécurité 2009 – 2012 comptait 8 objectifs stratégiques :

- diminution du nombre de vols avec violences – phénomène des hold-up et des sac-jacking ;
- lutte contre le phénomène de la violence des bandes urbaines ;
- diminution du nombre de vols avec effraction dans les véhicules ;
- diminution du nombre de cambriolages dans les immeubles, en particulier dans les habitations privées ;
- diminution des nuisances et incivilités (nuisances sonores, propreté publique, tags/vandalisme) ;
- diminution du nombre d'accidents avec mort(s) ou blessé(s) par la lutte contre la conduite sous influence, la vitesse inadaptée, le stationnement gênant et dangereux et l'agressivité au volant ;
- amélioration du niveau de la satisfaction de la population dans son contact avec la police, et ce par une amélioration du premier contact aux services de garde (G/DCT) et aux commissariats de quartier (D) et par une diminution du délai d'intervention ;
- optimisation des partenariats dans le cadre des missions de police administrative (gestion des événements) ;

Ces objectifs stratégiques ont été transcrits en objectifs opérationnels, projets et plans d'actions annuels, exécutés, suivis et évalués.

Un chef de projet (pilote) a été désigné pour chaque objectif. Le pilote est responsable du projet.

Un plan d'approche et une méthodologie ont été convenus avec les chefs de projet, en concertation avec le directeur général gestion (DGG) pour le suivi.

ZP5339

• *Vols avec violences*

Objectif :

Diminuer le nombre de vols avec violences (hold-up et sac-jackings). Un plan d'action "sac-jackings" avec 16 pistes de travail a été élaboré dans la lutte contre les vols de sacs. Il y a eu, entre autres, l'élaboration d'une approche proactive et le projet "targetting" en collaboration avec le Parquet de Bruxelles. Suite à la diminution du nombre de faits enregistrés sur le territoire de la zone par rapport à l'année de référence 2009, ce plan d'action a été suspendu et la capacité libérée orientée vers le plan d'action "vols à main armée" (ci-après dénommé VMA).

Quelques réalisations:

- ✚ mise en route d'une procédure/scénario pour aborder chaque VMA ;
- ✚ application de la fonction de police guidée par l'information à ce phénomène avec, en outre, l'utilisation d'intranet à des fins de recherche, le bulletin de recherche et d'information, les contacts entre recherches locales, services territoriaux et autres ... ;
- ✚ expansion du service de garde de la section vols de la recherche locale ;
- ✚ création de patrouilles de la recherche locale, section vols ;
- ✚ utilisation maximale d'images de caméras (pour laquelle une application intranet conviviale a été développée).

Nous constatons une diminution du nombre de VMA et une augmentation du nombre d'affaires résolues.

	2009	2010	2011	2012
Sac-jacking	456	295	321	169
VMA	191	130	120	74
Vol de sac à main	273	314	375	335
Vol à l'arrachée de bijoux	9	46	290	402

Source : ISLP de la zone

En 2010, sur 130 faits de vols à main armée, 27 faits ont été élucidés et 20 arrestations ont été faites. En 2011, 33 faits sur 120 ont été élucidés et il y a eu 61 arrestations. En 2012 : 17 arrestations et 10 faits ont été élucidés.



- **Bandes urbaines**

Objectif :

Lutte contre le phénomène de violence des bandes urbaines

Principales réalisations :

- création d'une section bandes urbaines au sein de la recherche locale ;
- sensibilisation à partir de cette section vers les autres services de la zone ;
- élaboration d'une procédure/scénario dans le cadre du travail judiciaire pour faire face au problème des bandes urbaines ;
- création d'une banque de données spécifique et d'un panel photos bandes urbaines et notification à l'organisme de contrôle pour la gestion de l'information ;
- ventilation permanente des données ;
- utilisation maximale des images de caméras.



La section bandes urbaines cherche, tous les jours, dans le système ISLP les faits qui peuvent être liés aux bandes urbaines. L'enquête sur de tels faits est effectuée par cette section. Le "label" bandes urbaines permet une approche ciblée des suspects au niveau du parquet. 31 bandes urbaines sont répertoriées sur le territoire de la Région Bruxelles-Capitale. La zone héberge 13 de ces 31 bandes.

Quelques données statistiques :

Arrestations	Mise à disposition	Détention provisoire
2009	7	5
2010	5	4
2011	33	8
2012	19	7

Source : ISLP de la zone

ZP5339

Nombre de PV	Total	PV initiaux	PV subséquents
2009	355	21	334
2010	408	22	386
2011	723	53	670
2012	638	54	584

Source : ISLP de la zone

- *Vols dans véhicule*

Objectif :

Diminution du nombre de vols dans les véhicules par un bon aperçu du phénomène, des actions préventives, des surveillances et des actions répressives.



Prévention :

En 2009, la zone a collaboré à la rédaction de conseils préventifs pour éviter les vols dans les véhicules. Une véritable approche préventive du phénomène n'a toutefois pas été développée au sein de la zone.

Surveillance et actions répressives :

Les vols dans les véhicules sont un phénomène suivi en permanence par la cellule analyse stratégique. Sur base de cet aperçu et analyse, des actions hebdomadaires ont été définies en concertation avec les services territoriaux, la direction interventions et la recherche locale. En fonction des analyses, ces actions étaient dirigées sur l'arrestation en flagrant délit des délinquants, ou sur une présence visible à des points sensibles ("hot spots").

Résultats :

De nombreuses actions ont été organisées. Les résultats démontrent que le nombre de vols dans les véhicules a constamment diminué en 2009 et 2010. En 2011, il y a eu à nouveau une augmentation du nombre de faits constatés par rapport à 2010, mais le nombre de faits est resté bien en dessous du niveau de 2008.

Nombre de faits pour la zone :

2008	9810
2009	7988
2010	7793
2011	8158
2012	6701

Source : ISLP de la zone



• *Vols dans les immeubles*

Objectif :

Diminution du nombre de vols dans les immeubles et en particulier dans les habitations privées.

Mesures :

- Pour atteindre ces objectifs, diverses initiatives ont été prises : analyse du phénomène pour un bon aperçu ;
- création d'un réseau 'techno-prévention' au sein de la zone de police avec au moins un conseiller en techno-prévention dans chaque division afin d'augmenter le nombre d'avis techno-préventif. Après la création de ce réseau, 32 conseillers en techno-prévention supplémentaires ont été formés et 150 collaborateurs des services de quartier de la zone ont suivi une formation d'un jour "notions de techno-prévention" ;
- organisation d'une formation "CRIMIS" (crime investigation scene) dans le but de pouvoir faire un appel plus adéquat au labo de la police technique et scientifique (PTS) de la zone lors de la constatation d'une effraction.



Résultats :

Malgré toutes les mesures, nous constatons que le nombre d'infractions constatées reste élevé.

2008	4782
2009	4744
2010	4765
2011	5182
2012	4966

Source : ISLP de la zone

ZP5339

- *Diminution des nuisances (nuisance sonore, propreté publique, tags/vandalisme)*

Le but de la zone était d'atteindre cet objectif en verbalisant plus souvent les comportements gênants en matière de nuisance sonore, propreté publique et tags/vandalisme, et ainsi d'augmenter la chance de retrouver les auteurs et d'obtenir un changement de comportement. Une formation "nuisances" a été organisée au sein de la zone afin de sensibiliser les collaborateurs. Certains partenaires externes étaient associés à cette formation. Quelques 800 collaborateurs ont suivi cette formation. Le nombre de procès-verbaux a donc connu une augmentation spectaculaire : de 1463 PV en 2008 à 4950 PV en 2010. En 2011, 3501 PV ont été rédigés.



- *Sécurité routière*

Objectif :

Diminution du nombre d'accidents mortels ou avec blessés par la lutte contre la conduite sous influence, la vitesse inadaptée, le parking gênant et dangereux et l'agressivité au volant.

Lutte contre la conduite sous influence:

L'objectif était d'organiser mensuellement une grande action (min. 200 tests d'haleine) avec la participation de la direction Trafic (TRA), de la direction Interventions (INT) et des services territoriaux (DCT).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actions en 2011 et 2012

Actions	2011	2012
heures	6045	9334
Alcootests (TH)	4039	5657

Source : ISLP de la zone

ZP5339

Vitesse inadaptée

Quatre objectifs ont été définis :

- 20 000 véhicules contrôlés par mois à l'aide du radar mobile;
- 700 000 véhicules contrôlés par mois par les radars fixes;
- Radars préventifs durant 12 000 heures sur 50 sites différents;
- 2 actions par mois avec interception des contrevenants par des motards (TRA/M).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de quelques résultats. Le nombre de procès-verbaux (PV) et de perceptions immédiates (PI) y est mentionné à titre d'information mais n'est pas un but en soi.

	2009	2010	2011	2012
Véhicules contrôlés / Radars fixes	10.966.938	17.126.284	18.039.932	16.707.907
PV et perceptions immédiates suite à un contrôle radar	7.688	10.831	12.635	9.908
Nombre d'heures de contrôle/Radar mobile	727	832	918	1163
PV et perceptions immédiates (PI)	3.742 PV 20.410 PI	3.659 PV 15.693 PI	4.257 PV 16.841 PI	5.296 PV 27.805 PI
Nombre de véhicules contrôlés / Radar mobile	307.658	345.882	345.777	470.948
Radars préventifs	55 endroits	39 endroits	28 endroits	45 endroits
Radars préventifs/ Heures	21.822	21.220	14.584	21.168

ZP5339

- *Premier contact G/DCT et D - accueil*

En 2009, les contraintes ont été analysées et un plan d'action a été établi.

Ce plan d'action comprend divers points :

- Un manuel "accueil" pour tous les collaborateurs de la zone qui travaillent dans les fonctions d'accueil. Toutes les situations et questions possibles auxquelles peuvent être confrontés les collaborateurs qui s'occupent de l'accueil ont été listées et pour chaque situation, on y décrit comment les aborder et les résoudre.
- Recrutement de personnel civil pour les fonctions d'accueil - des collaborateurs calog ont été recrutés et formés aux fonctions d'accueil. La zone se charge de leur formation. Cette formation comprend les aspects techniques du travail : apprendre le programme informatique de la police, établir des documents administratifs, etc., ainsi que des formations en communication et en gestion de l'agressivité verbale.
- Une charte "accueil" a été rédigée. Le contenu de la charte est utilisé comme fil conducteur pour la formation des collaborateurs qui s'occupent de l'accueil. La charte s'adresse donc aux collaborateurs et décrit ce que doit être un bon accueil. La charte s'adresse également aux visiteurs, leur demandant, entre autres, de respecter la vie privée d'autrui. La charte est affichée dans les commissariats.

- *Délais d'intervention*

Afin d'améliorer les délais d'intervention, dans un premier temps, une mesure zéro a été effectuée sur base des données du CIC Bruxelles, subdivisée d'après le type d'activités (service normal, trafic, maintien de l'ordre) et le degré d'urgence.

Ensuite, des interventions structurelles ont été effectuées :

- la création d'un service d'intervention territorial par district ;
- le fait de prévoir un horaire spécifique pour ces services d'intervention avec une flexibilité suffisante et plus de capacité au moment des pics d'activité (voir aussi I.1/ Piliers – BTI).

Une nouvelle mesure des délais d'intervention et d'attente a été effectuée en 2011 sur base des données du CIC. Malgré une augmentation moyenne de 5 % du nombre d'appel, une diminution du temps d'intervention a été constatée. Pour les interventions les plus urgentes, la patrouille est en moyenne sur place endéans les dix minutes.

- *Partenariats dans le cadre de la police administrative – gestion des événements*

Pour cet objectif stratégique, un plan d'action "Kaizen" a été élaboré (voir I.4. management des processus).

ZP5339

• *PLP 37 – radicalisation – salafisme*

Dans le cadre de la circulaire PLP 37 relative à la coopération et l'échange d'informations au sujet des phénomènes du terrorisme et de l'extrémisme, diverses sessions d'information ont été organisées au sein de la zone et le personnel a été encouragé à suivre des formations. Les personnes clé en cette matière (le service renseignements généraux de la recherche locale, par exemple) ont été inscrites d'office à cette formation.

Ceci cadre dans une volonté au sein de la zone de sensibiliser le personnel à cette matière, de traiter l'information et de la transmettre au niveau adéquat conformément aux directives de la circulaire MFO3 concernant la gestion d'information.

Dans le cadre du travail avec des indicateurs, des informations concrètes transmises par la recherche locale à nos partenaires furent le coup d'envoi des dossiers "terrorisme".

En outre, au sein de la recherche locale des personnes de référence ont été désignées pour s'occuper de tout ce qui concerne le terrorisme et l'extrémisme; on y fait une collecte permanente et approfondie d'information.

En plus, une procédure a été mise sur pied pour veiller à ce que les RIR (rapports sur des faits non concrets ou la dite « information douce ») de la zone passent par le SECOPS JUD. Celui-ci peut alors veiller à leur qualité et vérifier si toutes les mesures adéquates ont été prises.

Et enfin, la collaboration avec l'OCAM (Organe de coordination pour l'analyse de la menace) et la Sûreté de l'Etat s'est intensifiée ces dernières années.

ZP5339

3.2. Les objectifs stratégiques

3.2.1. Synthèse de l'argumentation

Il faut signaler que la terminologie utilisée pour les priorités des différents intéressés (services de prévention – police fédérale – ZP) n'est pas toujours la même. Ceci s'applique aussi bien aux phénomènes en matière de sécurité et la qualité de vie qu'au fonctionnement et service internes. Ainsi, par exemple, la "violence dans l'espace public" peut se retrouver dans les autres catégories et n'est pas définie dans l'Image Policière Nationale de Sécurité.

Pour réaliser un aperçu, les vols avec violences sous toutes leurs formes (vols à main armée, sac-jacking, vols de sac à main avec violence) sont réunis dans la catégorie "vols avec violence"; le phénomène "violence dans l'espace public" du PNS tombe également - ne fut ce que partiellement - sous cette catégorie. Les "coups et blessures" chevauchent aussi partiellement le phénomène "violence dans l'espace public".

Le modèle d'argumentation / matrice est joint en annexe 12. Les priorités suivantes ont été sélectionnées sur base de cette matrice.

Priorités 2013 – 2016 en matière de sécurité et de qualité de vie

Les vols dans immeuble

Les vols avec violence et notamment les vols à l'arrachée de bijoux

Les vols à la tire

Nuisances ou "comportement dérangeant causé par des personnes" (typologie "Image policière nationale de sécurité") comprenant: les bagarres, l'ivresse publique, les comportements violents

Roulage :

- Contrôles de vitesse (radars fixes et mobiles et curvimètres) ;
- Lutte contre la conduite sous influence (alcool et/ou drogues) ;
- Contrôle des prescriptions techniques et la surcharge des véhicules ;
- Contrôle de l'équipement de sécurité ;
- Infractions commises par les usagers faibles ;
- Contrôle du GSM au volant ;
- Les incivilités sur la route.

Les actions de contrôle routier doivent être appuyées par une stratégie de communication vers les médias mettant en évidence le risque de se faire prendre.



ZP5339

Notes :

- ✚ Les vols à main armée sont retenus comme priorité nationale. La zone a développé une approche dans le cadre du PZS 2009 – 2012, cette approche sera consolidée.
- ✚ Les nuisances sonores, la propreté publique et la lutte contre les tags et le vandalisme. La zone a développé une approche dans le cadre du PZS 2009 – 2012. Cette approche sera consolidée, en maintenant les efforts de formation et de sensibilisation en la matière. Les actions nuisances seront également maintenues.
- ✚ La sécurité dans les transports publics et la délinquance juvénile sont des thèmes transversaux dans la rédaction des différents plans d'action.

Priorités 2013 – 2016 en matière de service et de fonctionnement

Gestion des compétences

- Etablir des profils de compétence et définir les critères d'évaluation selon les différentes fonctions ;
- (faire) organiser des formations barémiques (équivalentes) en fonction du développement de compétences essentielles ;
- Créer un réseau de spécialistes / gestionnaires thématiques en diverses matières.

Gestion de l'information et de la connaissance opérationnelle

- Approfondir et affiner la récolte d'informations et l'analyse d'informations au niveau des quartiers ;
- Développer un "briefingtool" comme moyen de communication de données opérationnelles.

Moyens

- Développement d'une gestion plus écologique des moyens ;
- Augmenter l'implication des collaborateurs au niveau des moyens ;
- Optimiser l'usage correct des moyens.

Processus

- Appliquer la circulaire CP 3 (déterminer des objectifs, assurer le suivi, désigner des personnes responsables, analyse pro-active de risques).
- Développer un concept d'analyse de risques dynamique liée aux événements.

ZP5339

Contribution PZS aux priorités nationales

PNS	PZS
Les vols à main armée	Les vols à main armée sont une priorité du PZS.
La violence dans l'espace public, en particulier dans les transports en commun et par les bandes urbaines	<p>Les vols à l'aide de violence et les nuisances sont une priorité du PZS ;</p> <p>Des patrouilles sont engagées dans les transports en commun sur base d'un accord (voir 2.7.) ;</p> <p>La recherche locale de la zone dispose d'une section "bandes urbaines" qui s'occupe de l'approche du problème telle qu'elle a été mise au point dans le plan zonal de sécurité 2009-2012.</p>
Les drogues, en particulier l'importation et l'exportation de cocaïne, la production et le trafic de drogues synthétiques et de cannabis et la vente de stupéfiants ('dealing')	<p>L'approche du problème de la drogue se fait dans le cadre du fonctionnement quotidien. Voir, par exemple, le nombre de constatations (chapitre 2) dans ce contexte.</p> <p>Notre recherche locale dispose d'un pilier "recherche concentrée" avec sa section "Mœurs - Traite des êtres humains - Stups".</p>
Le trafic illégal d'armes à feu	Le trafic illégal d'armes à feu est une mission de la police fédérale (Col 2 / 2002), la zone dispose néanmoins d'un service armes, qui fait office de point d'expertise et de contact.
Le terrorisme	<p>PLP 37</p> <p>Participation à la <i>task force</i> terro</p> <p>Organisation de formations / sensibilisations en la matière</p>
La violence intrafamiliale et violence envers les femmes	Une approche a été élaborée et mise au point pour la zone, en concertation avec des partenaires.
La traite des êtres humains (l'exploitation sexuelle et économique) et le trafic d'êtres humains	Notre recherche locale dispose d'un pilier "recherche concentrée" avec sa section "Mœurs - Traite des êtres humains - Stups".



ZP5339

<p>La criminalité informatique</p> <p>La criminalité informatique comprend les atteintes à la sécurité d'un système informatique ou l'intégrité des données stockées dans un système informatique. La notion "criminalité informatique" réfère donc uniquement aux atteintes à la sécurité d'un système ou l'intégrité des données stockées dans un système informatique et non pas l'utilisation de l'informatique en tant que moyen pour commettre d'autres délits. (Image Policière Nationale de Sécurité).</p>	<p>La zone ne dispose pas de l'expertise nécessaire à cet effet.</p>
<p>La fraude, en particulier la fraude sociale et la fraude fiscale</p>	<p>Notre recherche locale dispose d'un pilier "recherche concentrée" avec sa section "fraude".</p>
<p>Les effractions dans les habitations et autres bâtiments</p>	<p>Priorité du PZS</p>
<p>Les thèmes prioritaires en matière de circulation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> la vitesse excessive ; la conduite sous influence d'alcool ou de drogues ; l'utilisation du GSM au volant ; le non port de la ceinture et la non utilisation des sièges enfants. 	<p>Priorité du PZS</p>
<p>Une gestion RH moderne</p>	<p>La gestion des compétences est une priorité du PZS.</p>
<p>Gestion de l'informatique et appui ICT</p>	<p>La gestion de l'information et de la connaissance opérationnelle est une priorité du PZS.</p>
<p>Gestion / application optimales des moyens disponibles</p>	<p>L'optimisation de l'usage correcte des moyens est une priorité du PZS.</p>

ZP5339

Innovation et nouvelles technologies	Ne forment pas une priorité en soi mais peuvent – en fonction des moyens budgétaires et des développements technologiques – être intégrées dans d'autres priorités.
Développement durable	Le développement d'une gestion plus écologique des moyens, l'augmentation de l'implication des collaborateurs au niveau des moyens et l'application de la circulaire CP 3 sont des priorités du PZS.

ZP5339

3.2.2. Objectifs stratégiques

- *Sécurité et qualité de vie : les vols*

<p>Objectif stratégique</p>	<p>Contribuer à la sécurité et à la qualité de vie en diminuant les délits patrimoniaux, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les cambriolages dans habitations ; - les vols avec violence ; - les vols à la tire.
<p>Justification</p>	<p>Ces phénomènes représentent une grande partie de la criminalité enregistrée et constituent un souci majeur selon le Moniteur de sécurité et différents partenaires. Les cambriolages dans habitations sont également une priorité nationale. Le nombre de vols à la tire dénoncés a fortement augmenté. les vols avec violence ne sont pas repris comme tels dans le plan national de sécurité, contrairement aux vols à main armée et à la violence dans l'espace public.</p>
<p>Leadership</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La direction générale joue un rôle important dans la coordination de la réalisation, le suivi et l'éventuelle adaptation des plans d'action. • Un rôle et une mission claires pour le(s) chef(s) de projet. • Prévoir la capacité nécessaire à l'exécution des plans d'action. • Communication transparente en ce qui concerne les objectifs du plan zonal de sécurité et des plans d'action. • Rendre compte des résultats obtenus (y compris aux collaborateurs): rechercher la transparence. • Essayer de réaliser une approche intégrée et intégrale.



ZP5339

Stratégie et politique	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un plan d'action axé sur l'obtention de résultats concrets et contenant des objectifs mesurables qui puissent aussi être évalués. • Réaliser une image des phénomènes et la garder à jour. • Diriger les services opérationnels en fonction de l'analyse des phénomènes (ILP – réunion hebdomadaire des services opérationnels). • Evaluer les mesures entreprises (impact) et les adapter le cas échéant.
Management des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Informer, sensibiliser et, si besoin est, former des collaborateurs en fonction du contenu concret des plans d'action. • Transparence dans la réalisation des plans d'action.
Management des moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les moyens nécessaires / indispensables à la réalisation des plans d'action.
Processus	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler un processus pour définir, exécuter, évaluer et adapter les plans d'action. • Garantir les bonnes pratiques.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Outre les membres du Conseil zonal de sécurité et les collaborateurs de la zone de police : Les services de la Ville et de la Commune, e.a. Bravo et XL - prévention Le SLIV L'Office des Etrangers Les services des transports en commun (voir 2.7. protocole) Diverses associations de commerçants, de la population et autres.

ZP5339

Suivi / indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Evolution du nombre de faits.• Evolution du nombre d'arrestations et du nombre de faits résolus.• La capacité engagée.• Les mesures concrètes décrites dans les plans d'action annuels.
Suivi / mesures	<ul style="list-style-type: none">• Par le chef de projet en concertation avec la direction générale opérationnelle et la direction générale gestion.• En fonction du destinataire et du type d'indicateur (à décrire dans les plans d'action): quotidien – hebdomadaire – mensuel).

• *Sécurité et qualité de vie : nuisances*

<p>Objectif stratégique</p>	<p>Contribuer à la sécurité et à la qualité de vie en luttant contre les nuisances, et particulièrement le non-respect de la communauté / le bien-être personnel (description Image policière nationale de sécurité) et comportements dérangeants causés par des personnes comprenant : les bagarres, l'ivresse publique, les comportements violents.</p>
<p>Justification</p>	<p>Cette priorité se réfère entre autres à la "violence dans l'espace public" du PNS.</p> <p>L'analyse des "coups et blessures" au chapitre 2 démontre que le nombre de faits augmente et que dans 46 % des cas ils se produisent sur la voie publique.</p> <p>Les plaintes adressées à la zone de police font clairement apparaître que ces comportements dérangeants causés par des personnes ont un impact important sur le bien-être personnel.</p>
<p>Leadership</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La direction générale joue un rôle important dans la coordination de la réalisation, le suivi et l'éventuelle adaptation des plans d'action. • Un rôle et une mission claires pour le(s) chef(s) de projet. • Prévoir la capacité nécessaire à l'exécution des plans d'action. • Communication transparente en ce qui concerne les objectifs du plan zonal de sécurité et des plans d'action. • Rendre compte des résultats obtenus (y compris aux collaborateurs) : rechercher la transparence. • Chercher le consensus en vue de réaliser une approche intégrée et intégrale.



ZP5339

<p>Stratégie et politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un plan d'action axé sur l'obtention de résultats concrets et contenant des objectifs mesurables qui puissent aussi être évalués. • Réaliser une image des phénomènes et la garder à jour. • Diriger les services opérationnels en fonction de l'analyse des phénomènes (ILP – réunion hebdomadaire des services opérationnels). • Evaluer les mesures entreprises (impact) et les adapter le cas échéant. • Le cas échéant, signaler / proposer les modifications nécessaires aux règlements en vigueur afin d'optimiser l'approche.
<p>Management des collaborateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer, sensibiliser et, si besoin est, former des collaborateurs en fonction du contenu concret des plans d'action. • Transparence dans la réalisation des plans d'action.
<p>Management des moyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les moyens nécessaires / indispensables à la réalisation des plans d'action.
<p>Processus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler un processus pour définir, exécuter, évaluer et adapter les plans d'action. • Garantir les bonnes pratiques.
<p>Partenaires</p>	<p>Outre les membres du Conseil zonal de sécurité et les collaborateurs de la zone de police :</p> <p>Les services de la Ville et de la Commune, en particulier le fonctionnaire sanctionnateur (Ixelles) et la cellule juridique / la manager de la tranquillité publique (Ville de Bruxelles*), Bravvo et XL - prévention</p> <p>Le SLIV</p> <p>L'Office des Etrangers</p> <p>Diverses associations de commerçants, de population et autres.</p>

ZP5339

Suivi / indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Evolution du nombre de faits / plaintes. • La capacité engagée. • Les mesures concrètes décrites dans les plans d'action annuels.
Suivi / mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Par le chef de projet en concertation avec la direction générale opérationnelle et la direction générale gestion. • En fonction du destinataire et du type d'indicateur (à décrire dans les plans d'action): quotidien – hebdomadaire – mensuel).

* La manager de la tranquillité publique de la Ville de Bruxelles a été engagée récemment et n'a, de ce fait, pas été impliquée dans la préparation de ce plan zonal de sécurité.

• Sécurité et qualité de vie : roulage

<p>Objectif stratégique</p>	<p>Contribuer à la sécurité et la qualité de vie sur la route par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôles de vitesse (radars fixes et mobiles et curvimètres) ; - Lutte contre la conduite sous influence (alcool et/ou drogues) ; - Contrôle des prescriptions techniques et la surcharge des véhicules ; - Contrôle de l'équipement de sécurité ; - Infractions commises par les usagers faibles ; - Contrôle du GSM au volant ; - Les incivilités sur la route. <p>Les actions de contrôle routier doivent être appuyées par une stratégie de communication vers les médias, mettant en évidence le risque de se faire prendre.</p>
<p>Justification</p>	<p>Il y a une diminution du nombre de blessés et de morts de la route enregistrés.</p> <p>La sécurité routière reste néanmoins un souci important pour toutes les parties prenantes et une mission importante et légale pour les services de police.</p> <p>Le choix des priorités est basé principalement sur le PNS.</p>

ZP5339

<p>Leadership</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La direction générale joue un rôle important dans la coordination de la réalisation, le suivi et l'éventuelle adaptation des plans d'action. • Un rôle et une mission claires pour le(s) chef(s) de projet. • Prévoir la capacité nécessaire à l'exécution des plans d'action. • Communication transparente en ce qui concerne les objectifs du plan zonal de sécurité et des plans d'action. • Rendre compte des résultats obtenus (y compris aux collaborateurs): rechercher la transparence. • Essayer de réaliser une approche intégrée et intégrale.
<p>Stratégie et politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un plan d'action axé sur l'obtention de résultats concrets et contenant des objectifs mesurables qui puissent aussi être évalués. • Diriger les services opérationnels en fonction de l'analyse des phénomènes (ILP – réunion hebdomadaire des services opérationnels). • Evaluer les mesures entreprises (impact) et les adapter le cas échéant.
<p>Management des collaborateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Informer, sensibiliser et, si besoin est, former des collaborateurs en fonction du contenu concret des plans d'action. • Transparence dans la réalisation des plans d'action.
<p>Management des moyens</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les moyens nécessaires / indispensables à la réalisation des plans d'action.

ZP5339

Processus	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler un processus pour définir, exécuter, évaluer et adapter les plans d'action. • Garantir les bonnes pratiques.
Partenaires	<p>Outre les membres du Conseil zonal de sécurité et les collaborateurs de la zone de police :</p> <p>L'IBSR, la Région et la Police fédérale dans le cadre des plates-formes sécurité routière</p> <p>Les services de la Ville et de la Commune</p> <p>Les écoles (parc de circulation – éducation)</p>
Suivi / indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de contrôles et le nombre d'infractions constatées. • La capacité engagée. • Les mesures concrètes décrites dans les plans d'action annuels.
Suivi / mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Par le chef de projet en concertation avec la direction générale opérationnelle et la direction générale gestion. • En fonction du destinataire et du type d'indicateur (à décrire dans les plans d'action): quotidien – hebdomadaire – mensuel).

• *Service et fonctionnement : gestion des compétences*

<p>Objectif stratégique</p>	<p>Optimiser le service et le fonctionnement en misant sur la gestion et le développement des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des profils de compétence et définir les critères d'évaluation selon les différentes fonctions ; - (Faire) organiser des formations barémiques (équivalentes) en fonction du développement de compétences essentielles ; - Créer un réseau de spécialistes / gestionnaires thématiques en diverses matières.
<p>Justification</p>	<p>Il ressort de l'auto-évaluation (CAF) que la gestion et le développement des compétences sont des points importants à améliorer.</p> <p>La gestion des compétences est une donnée essentielle de la politique RH moderne (cfr. PNS).</p>

ZP5339

Leadership	<ul style="list-style-type: none"> • La direction générale joue un rôle important dans la coordination de la réalisation, le suivi et l'éventuelle adaptation des plans d'action. • Un rôle et une mission claires pour le(s) chef(s) de projet. • Prévoir la capacité nécessaire à l'exécution des plans d'action. • Communication transparente en ce qui concerne les objectifs du plan zonal de sécurité et des plans d'action. • Rendre compte des résultats obtenus (y compris aux collaborateurs): rechercher la transparence.
Stratégie et politique	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un plan d'action axé sur l'obtention de résultats concrets et contenant des objectifs mesurables qui puissent aussi être évalués. • Evaluer les mesures entreprises (impact) et les adapter le cas échéant.
Management des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence dans la réalisation des plans d'action.
Management des moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les moyens nécessaires / indispensables à la réalisation des plans d'action.
Processus	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler un processus pour définir, exécuter, évaluer et adapter les plans d'action. • Garantir les bonnes pratiques.
Partenaires	<p>Outre les membres du Conseil zonal de sécurité et les collaborateurs de la zone de police :</p> <p>La police fédérale (DGS, écoles, ...)</p>

ZP5339

Suivi / indicateurs	<ul style="list-style-type: none">• Les mesures concrètes décrites dans les plans d'action annuels.
Suivi / mesures	<ul style="list-style-type: none">• Par le chef de projet en concertation avec la direction générale opérationnelle et la direction générale gestion.• En fonction du destinataire et du type d'indicateur (à décrire dans les plans d'action): quotidien – hebdomadaire – mensuel).

• *Service et fonctionnement : information opérationnelle*

Objectif stratégique	<p>Optimiser la gestion de l'information et de la connaissance opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Approfondir et affiner la récolte d'informations et l'analyse d'informations au niveau des quartiers ; - Développer un "briefingtool" comme moyen de communication de données opérationnelles.
Justification	<p>Il ressort de l'auto-évaluation (CAF) que l'optimisation de la gestion de l'information et de la connaissance opérationnelle sont des points importants à améliorer.</p>
Leadership	<ul style="list-style-type: none"> • La direction générale joue un rôle important dans la coordination de la réalisation, le suivi et l'éventuelle adaptation des plans d'action. • Un rôle et une mission claires pour le(s) chef(s) de projet. • Prévoir la capacité nécessaire à l'exécution des plans d'action. • Communication transparente en ce qui concerne les objectifs du plan zonal de sécurité et des plans d'action. • Rendre compte des résultats obtenus (y compris aux collaborateurs): rechercher la transparence.
Stratégie et politique	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un plan d'action axé sur l'obtention de résultats concrets et contenant des objectifs mesurables qui puissent aussi être évalués. • Evaluer les mesures entreprises (impact) et les adapter le cas échéant.

ZP5339

Management des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence dans la réalisation des plans d'action.
Management des moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les moyens nécessaires / indispensables à la réalisation des plans d'action.
Processus	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler un processus pour définir, exécuter, évaluer et adapter les plans d'action. • Garantir les bonnes pratiques.
Partenaires	<p>Outre les membres du Conseil zonal de sécurité et les collaborateurs de la zone de police :</p> <p>Les services de la Ville et de la Commune, e.a. Bravo et XL – prévention, dans le cadre des analyses au niveau des quartiers</p>
Suivi / indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures concrètes décrites dans les plans d'action annuels.
Suivi / mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Par le chef de projet en concertation avec la direction générale opérationnelle et la direction générale gestion. • En fonction du destinataire et du type d'indicateur (à décrire dans les plans d'action): quotidien – hebdomadaire – mensuel).

ZP5339

• *Service et fonctionnement : gestion des moyens*

<p>Objectif stratégique</p>	<p>Optimiser la gestion des moyens :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une gestion plus écologique des moyens ; - Augmenter l'implication des collaborateurs au niveau des moyens ; - Optimiser l'usage correct des moyens.
<p>Justification</p>	<p>Il ressort de l'auto-évaluation (CAF) que la gestion des moyens est un point important à améliorer.</p>
<p>Leadership</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La direction générale joue un rôle important dans la coordination de la réalisation, le suivi et l'éventuelle adaptation des plans d'action. • Un rôle et une mission claires pour le(s) chef(s) de projet. • Prévoir la capacité nécessaire à l'exécution des plans d'action. • Communication transparente en ce qui concerne les objectifs du plan zonal de sécurité et des plans d'action. • Rendre compte des résultats obtenus (y compris aux collaborateurs): rechercher la transparence.
<p>Stratégie et politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un plan d'action axé sur l'obtention de résultats concrets et contenant des objectifs mesurables qui puissent aussi être évalués. • Evaluer les mesures entreprises (impact) et les adapter le cas échéant.

ZP5339

Management des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence dans la réalisation des plans d'action.
Management des moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les moyens nécessaires / indispensables à la réalisation des plans d'action.
Processus	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler un processus pour définir, exécuter, évaluer et adapter les plans d'action. • Garantir les bonnes pratiques.
Partenaires	Les membres du Conseil zonal de sécurité et les collaborateurs de la zone de police
Suivi / indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures concrètes décrites dans les plans d'action annuels.
Suivi / mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Par le chef de projet en concertation avec la direction générale opérationnelle et la direction générale gestion. • En fonction du destinataire et du type d'indicateur (à décrire dans les plans d'action): quotidien – hebdomadaire – mensuel).

ZP5339

• *Service et fonctionnement : CP 3*

Objectif stratégique	Optimiser le service et le fonctionnement en appliquant la circulaire CP 3 : détection proactive des risques et réduction des risques, renforcer le rôle du management de ligne.
Justification	L'application de la circulaire CP3, i.c. la détection proactive des risques, la réduction des risques et le renforcement du rôle du management de ligne, ressort de l'auto-évaluation (CAF) comme un point important à améliorer.
Leadership	<ul style="list-style-type: none"> • La direction générale joue un rôle important dans la coordination de la réalisation, le suivi et l'éventuelle adaptation des plans d'action. • Un rôle et une mission claires pour le(s) chef(s) de projet. • Prévoir la capacité nécessaire à l'exécution des plans d'action. • Communication transparente en ce qui concerne les objectifs du plan zonal de sécurité et des plans d'action. • Rendre compte des résultats obtenus (y compris aux collaborateurs): rechercher la transparence.
Stratégie et politique	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un plan d'action axé sur l'obtention de résultats concrets et contenant des objectifs mesurables qui puissent aussi être évalués. • Evaluer les mesures entreprises (impact) et les adapter le cas échéant.
Management des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence dans la réalisation des plans d'action.
Management des moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les moyens nécessaires / indispensables à la réalisation des plans d'action.

ZP5339

Processus	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler un processus pour définir, exécuter, évaluer et adapter les plans d'action. • Garantir les bonnes pratiques.
Partenaires	les membres du Conseil zonal de sécurité et les collaborateurs de la zone de police
Suivi / indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures concrètes décrites dans les plans d'action annuels.
Suivi / mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Par le chef de projet en concertation avec la direction générale opérationnelle et la direction générale gestion. • En fonction du destinataire et du type d'indicateur (à décrire dans les plans d'action): quotidien – hebdomadaire – mensuel).

ZP5339

- *Service et fonctionnement : développer / affiner l'analyse des risques dynamique dans le cadre de la gestion des événements*

<p>Objectif stratégique</p>	<p>Optimisation du service et du fonctionnement par le développement d'un concept d'analyse de risques dynamique pour la gestion d'événements.</p>
<p>Justification</p>	<p>L'optimisation du service et du fonctionnement par le développement d'un concept d'analyse de risques dynamique pour la gestion d'événements ressort de l'auto-évaluation (CAF) comme un point important à améliorer.</p>
<p>Leadership</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La direction générale joue un rôle important dans la coordination de la réalisation, le suivi et l'éventuelle adaptation des plans d'action. • Un rôle et une mission claires pour le(s) chef(s) de projet. • Prévoir la capacité nécessaire à l'exécution des plans d'action. • Communication transparente en ce qui concerne les objectifs du plan zonal de sécurité et des plans d'action. • Rendre compte des résultats obtenus (y compris aux collaborateurs): rechercher la transparence.
<p>Stratégie et politique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un plan d'action axé sur l'obtention de résultats concrets et contenant des objectifs mesurables qui puissent aussi être évalués. • Evaluer les mesures entreprises (impact) et les adapter le cas échéant.

ZP5339

Management des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence dans la réalisation des plans d'action.
Management des moyens	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoir les moyens nécessaires / indispensables à la réalisation des plans d'action.
Processus	<ul style="list-style-type: none"> • Formuler un processus pour définir, exécuter, évaluer et adapter les plans d'action. • Garantir les bonnes pratiques.
Partenaires	<p>Outre les membres du Conseil zonal de sécurité et les collaborateurs de la zone de police :</p> <p>La Police fédérale et DSEO (collaboration dans le cadre de la formation Gold)</p> <p>Les partenaires dans le cadre des plans d'urgence et d'intervention</p>
Suivi / indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> • Les mesures concrètes décrites dans les plans d'action annuels.
Suivi / mesures	<ul style="list-style-type: none"> • Par le chef de projet en concertation avec la direction générale opérationnelle et la direction générale gestion. • En fonction du destinataire et du type d'indicateur (à décrire dans les plans d'action): quotidien – hebdomadaire – mensuel).

ZP5339

CHAPITRE 5. APPROBATION DU PLAN

5.1. Améliorer et innover

Remarques et/ou suggestions Services Publics Fédéraux sur le plan 2009 - 2013	Initiatives / mesures prises pour y remédier
Il serait intéressant de développer encore plus l'analyse socio-économique et démographique, entre autres en faisant usage d'autres sources.	L'analyse socio-économique et démographique a été développée en utilisant d'autres sources. A cet effet le site portal irisnet est d'une aide précieuse, étant donné que les données de divers services publics y sont rassemblées.
Le non choix de certains phénomènes du PNS n'a pas été motivé.	Un aperçu général des priorités du PNS et la contribution que fait (ou non) le PZS ont été joints à la version actuelle du PZS.

5.2. Approbation

Date de la séance du Conseil Zonal de Sécurité.	26 juin 2013
Président du Collège de Police Bourgmestre de Bruxelles, Monsieur Freddy THIELEMANS	
Procureur du Roi de Bruxelles Monsieur Bruno BULTHE	

ZP5339

Vice -Président du Collège de Police
Bourgmestre d'Ixelles, Monsieur Willy DECOURTY

Chef de Corps zone de police Bruxelles CAPITALE
Ixelles
Commissaire divisionnaire de Police, Monsieur
Guido VAN WYMERSCH

Directeur Coordonnateur de la Police Fédérale –
Arrondissement de Bruxelles
Commissaire divisionnaire de Police, Monsieur
Jacques DEVEAUX